

Règlement - Courir pour Toit 2023

Le défi sportif Courir pour Toit est une course nationale, solidaire et connectée organisée par l'association Toit à Moi. Les dons collectés servent à la poursuite de ses missions : loger des personnes sans-abri et les entraîner vers un nouveau projet de vie.

Avant la course

Le challenge Courir pour Toit est organisé par l'association Toit à Moi. Les participants, et leur entourage, sont invités à **faire des dons à l'association** dans le cadre de cette course solidaire.

Les participants à la course solidaire **s'engagent à se mobiliser** pour atteindre les 500€ nécessaires au lancement du défi, en sollicitant leur entourage ou toute personne susceptible de les encourager.

Si, à l'échéance du jour du lancement du challenge (15 mars 2023), une équipe ne parvient pas à **atteindre le montant minimum** nécessaire pour participer (500€), elle ne peut pas prendre le départ de la course.

Les dons faits à Toit à Moi ne sont pas remboursables. Dans le cas où une équipe n'atteint pas le montant nécessaire pour participer au défi (500€), les dons seront tout de même reversés à l'association Toit à Moi.

Tout don donne droit à un **reçu fiscal** à hauteur de 75% du montant du don. Le donateur recevra le reçu fiscal en mars 2024 pour la déclaration de ses impôts 2023.

Pour des raisons administratives et pour pouvoir éditer les reçus fiscaux, Toit à Moi **conserve les informations personnelles** (adresse mail, adresse postale, nom, prénom, montant du don) des donateurs et des participants de la course. Toit à Moi s'engage à ne pas divulguer ces données personnelles à des tiers.

Pendant la course

Pour comptabiliser leurs kilomètres et participer au challenge, les participants doivent être en possession d'un smartphone possédant un GPS et **installer l'application Squadeasy** (gratuite).

Les participants sont **libres de choisir** leur(s) mode(s) de participation (course à pied, vélo, roller...), leurs trajets, leur rythme, de courir individuellement ou en équipe.

Le challenge dure 17 jours, **du 15 au 31 mars 2023**. Les participants peuvent tenter d'atteindre des objectifs lors du challenge (ex: parcourir 500km) leur permettant d'augmenter leur score dans le classement. Aucun objectif du challenge n'est obligatoire. Faites votre maximum : l'important est de participer !

L'association Toit à Moi **ne peut être tenue responsable** d'éventuels bug techniques liés à l'application Squadeasy et au comptage des kilomètres.

L'association Toit à Moi ne peut être tenue responsable en cas d'accident de toute nature que ce soit, survenu durant la participation à l'évènement. En s'inscrivant à l'évènement, les participants acceptent de participer sous leur entière responsabilité.

La participation à Courir pour Toit implique **l'acceptation par chaque participant du présent règlement.**